



Pour une piste cyclable Avenue du Marouset (Avenue du Marouset et via le bois de et vers Henripont)

Dossier Pétition - Piste Cyclable N533

Pétition initiée par la locale GRACQ de Braine-le-Comte (Les Cyclistes Quotidiens)

Objet : Demande de construction d'une piste cyclable sur la route N533

Nous demandons qu'une piste cyclable soit aménagée :

-1. dans les plus brefs délais sur le tronçon situé entre le bois et le rond-point dans le sens de la descente.

Soit une piste séparée, soit une piste marquée visuellement, avec zone tampon côté chaussée et côté stationnement, soit une piste bidirectionnelle associée à la piste montante existante, le mieux étant qu'elle soit séparée.

Ces possibilités devront tenir compte du point suivant pour une bonne cohérence.

-2. à plus long terme, dans les deux sens, entre Henripont et le lieu dit Chez Torine

-3. nous demandons que chaque carrefour et traversée vers les rues adjacentes ou points d'intérêts soient pensés de façon sécurisé

-4. nous demandons un bon entretien des pistes existantes et futures

Texte complet :

Madame, Monsieur,

L'avenue du Marouset, une des plus belles voies de pénétration dans le centre de Braine-le-Comte... Le cycliste, venant de Nivelles ou de Virginal, de Henripont ou de Ronquières, accède par le Bois, parfois au milieu des voitures à 90km/h, à une large avenue qui le conduit au coeur de la ville. Telle est la situation actuelle.

Nous résidons dans la région de Braine-le-Comte et empruntons fréquemment en tant que cyclistes la N533.

La sécurité des nombreux cyclistes qui empruntent cette voie est fortement mise en péril, d'autant plus que le trafic est dense, que les automobilistes roulent vite (vitesse limitée à 90km/heure puis à 70km/h plus près du centre),

Les cyclistes se voient obligés de slalomer entre l'espace dévolu au parking, les trottoirs en « oreille »,



la large chaussée .

A la sortie du bois et dans le bois, des chevrons ont été dessinés mais cette partie est à 90km/h.

Beaucoup de parents, d'enfants, de cyclistes quels qu'ils soient, se sentent et sont clairement dans l'insécurité. Cette route ne propose pas les aménagements minimaux identifiés par l'IBSR.

La revue des conseillers en mobilité le CeMatelier n°2 2014 propose le schéma de l'IBSR : Il est préférable si le trafic est à 90km/h pour les automobilistes, de prévoir une séparation physique de la zone cyclable, ou, si le trafic est à 70km/h, une séparation visuelle, piste marquée, mais ce uniquement si le trafic est moins dense.



En **Wallonie**, le sentiment d'insécurité est partagé par plus de 3 cyclistes sur 4. Les cyclistes jugent les infrastructures insatisfaisantes : manque d'espace (74%), manque de confort (82%) et manque de stationnement sécurisé (67%) . Le GRACQ et le Fietsersbond ont publié leur évaluation des politiques cyclistes aux niveaux régional (Bruxelles, Wallonie, Flandre) et fédéral. Celle-ci se base sur une grande enquête menée auprès de quelques 7000 cyclistes et non-cyclistes et dont les résultats ont été dévoilés le mardi 21 février

Braine-le-Comte est fière de s'étendre et d'accueillir de nouveaux résidents, cependant nous pensons clairement que cela ne pourra se réaliser que dans l'accueil d'une mobilité où une place pour chacun est prévue et respectée.

Pour favoriser et sécuriser la mobilité cyclable, il est nécessaire de donner « un avantage » à ce moyen de déplacement. C'est donc un réel choix politique que de penser aux aménagements.

Il existe, selon nous, une place suffisante entre la chaussée et les abords pour que ceci soit réalisable.

Nous avons déjà fait part, depuis 2012, de cette demande.

Nous ne pouvons désormais plus attendre . Les x signatures récoltées dans ce cadre illustrent l'importance de notre requête.

L'heure est à la mobilité douce, les aspects énergétiques de nos déplacements doivent impérativement être pris en considération.

En vous remerciant de l'attention portée à notre demande, veuillez recevoir, Madame, Monsieur, nos salutations cyclophiles les plus distinguées,

La locale du GRACQ du Gracq de Braine-le-Comte,

reponsable : Catherine Huyghe

Note : Cette lettre sera transférée conjointement aux entités et personnes suivantes :

-Le Collège Communal de Braine-le-Comte

-Le SPW :

- Direction des routes de Mons : Mr Fobelets

- Copie à la Direction des Déplacements doux et des Partenariats communaux : Mme Jacobs

Propositions diverses....

